



COMMUNIQUE DE PRESSE

Échange de bonnes pratiques entre la Chambre des Métiers et la Chambre des salariés

En date du vendredi 20 septembre 2019, la présidente de la Chambre des salariés, Madame Nora Back et Messieurs Jean-Claude Reding, vice-président, Sylvain Hoffmann, directeur et Carlo Frising, directeur adjoint ont rencontré leurs homologues de la Chambre des Métiers, Messieurs Tom Oberweis, président, Tom Wirion, directeur général et Paul Krier, directeur du département affaires formation.

L'entrevue a porté sur un certain nombre de sujets d'actualité. L'accent a été mis sur l'orientation scolaire et la formation professionnelle.

Les responsables de la Chambre des Métiers (CdM) ont fait part du projet pilote engagé ensemble avec le Ministère de l'Éducation nationale au niveau de l'enseignement fondamental qui vise à valoriser les métiers techniques et manuels auprès des élèves dès leur plus jeune âge.

Les deux chambres professionnelles sont d'avis unanime qu'une orientation scolaire et une orientation professionnelle efficaces constituent entre autres un préalable indispensable à un système de formation professionnelle dynamique et performant. Il s'agit donc de rapprocher, autant que possible, les aspirations personnelles des jeunes avec les voies de formations et les opportunités d'emploi existantes. Depuis 2016, la Chambre des Métiers et la Chambre des salariés proposent à titre gratuit aux élèves en amont de leur apprentissage un test de positionnement et d'orientation : le Basic Check. Ce test permet de situer les connaissances et savoir-faire du postulant pour vérifier la bonne adéquation avec le métier choisi et pour procéder, le cas échéant, à une nouvelle orientation. Les deux chambres professionnelles demandent aux responsables politiques une mise en œuvre au niveau national du test dont question.

S'ensuivaient des discussions sur l'état des lieux de la formation professionnelle suite à la modification législative de juin 2019. La CSL et la CDM ont souligné que des avancées ont été réalisées et que les problèmes potentiels qui peuvent subsister seront abordés par les deux chambres dans un esprit constructif et collaboratif.



Par après des pistes communes ont été explorées pour dynamiser la formation professionnelle dans l'intérêt des jeunes et des entreprises. Une de ces pistes consisterait notamment à développer davantage les compétences digitales des apprentis par l'introduction du European Computer Driving License (ECDL) dans les cursus des formations artisanales. À noter que l'ECDL fait déjà partie du programme de différentes formations professionnelles suite à l'initiative de la CSL. Cette dernière est le représentant opérationnel officiel de la certification ECDL au Luxembourg

La réforme du brevet de maîtrise fût également à l'ordre du jour et les deux chambres professionnelles ont convenu de se concerter de près sur les développements futurs de ladite réforme et ce à différents niveaux.

Finalement la CDM et la CSL ont décidé de procéder à un échange de vues à brève échéance sur le projet de loi relatif à un contrôle de proportionnalité de nouvelles réglementations de professions ainsi que sur la transposition de la directive « détachement ».

Luxembourg, le 26 septembre 2019

communiqué N°13